

Clients particuliers et PME

(Inférieur 50'000 kWh/an)



Une entreprise du groupe **BKW**

Pour les clients en approvisionnement de base avec un point de fourniture sur le réseau basse tension (0,4 kV) et un prélèvement d'électricité annuel inférieur 50'000 kWh.

Changement de tarif

Un changement de tarif peut être communiqué jusqu'au 31 octobre et le changement s'effectuera alors au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Valable dès le 1^{er} janvier 2023

	CHF/an	ct./kWh	ct./kWh	ct./kWh
		Energy Blue	Energy Green	Energy Grey
Pour un prélèvement d'électricité par an dont plus de 50% entre 7h et 21h.				
Prix de l'énergie	Prix de base	Tarif unique (0-24h)	Tarif unique (0-24h)	Tarif unique (0-24h)
Tarif unique	39.00	9.22	11.72	8.22
Prix de l'utilisation du réseau¹				
Tarif unique (BT TU)	134.40	8.80	8.80	8.80
Services-système de Swissgrid ²		0.46	0.46	0.46
Redevances et taxes⁴				
Redevances cantonales et communales ³		1.32	1.32	1.32
Taxe d'encouragement légale ⁴		2.30	2.30	2.30
Total sans TVA	173.40	22.10	24.60	21.10
Total avec TVA (7.7%)	186.75	23.80	26.49	22.72

	CHF/an	ct./kWh		ct./kWh		ct./kWh	
		Energy Blue		Energy Green		Energy Grey	
		Haut tarif (7-21h)	Bas tarif (21-7h)	Haut tarif (7-21h)	Bas tarif (21-7h)	Haut tarif (7-21h)	Bas tarif (21-7h)
Pour un prélèvement d'électricité par an dont moins de 50% entre 7h et 21h							
Prix de l'énergie	Prix de base						
Tarif unique	39.00	9.22	9.22	11.72	11.72	8.22	8.22
Prix de l'utilisation du réseau¹							
Tarif double (BT TD)	134.40	9.80	7.80	9.80	7.80	9.80	7.80
Services-système de Swissgrid ²		0.46	0.46	0.46	0.46	0.46	0.46
Redevances et taxes⁴							
Redevances cantonales et communales ³		1.32	1.32	1.32	1.32	1.32	1.32
Taxe d'encouragement légale ⁴		2.30	2.30	2.30	2.30	2.30	2.30
Total sans TVA	173.40	23.10	21.10	25.60	23.60	22.10	20.10
Total avec TVA (7.7%)	186.75	24.88	22.72	27.57	25.42	23.80	21.65

¹ Ces éléments sont repris des documents "Utilisation du réseau". Les conditions détaillées des fiches tarifaires réseau font foi.

² Le supplément sur les coûts de transports du réseau à haute tension tient compte des coûts des systèmes de régulation sur les réseaux haute tension gérés par Swissgrid.

³ Les redevances cantonales et communales sont dues pour chaque point de fourniture (le prélèvement dépend du canton et de la commune concernés).

⁴ La taxe d'encouragement légale est perçue par le biais d'un supplément sur les coûts de transports (d'après l'art. 35 LEne) et est applicable sous réserve d'éventuels amendements décidés par le législateur. La redevance comprend notamment la rétribution du courant injecté pour la promotion des énergies renouvelables.

Données arrondies selon les règles commerciales pour les prix avec TVA de 7.7% incluse.

Dispositions complémentaires

- Les conditions générales de la Société des Forces Electriques de La Goule SA "Raccordement au réseau et utilisation du réseau" ainsi que "Fourniture d'énergie électrique aux consommateurs finaux avec approvisionnement de base" s'appliquent. Ces conditions sont disponibles sous www.lagoule.ch/conditions-generales.
- Prescriptions d'entreprise (PDIE BE/JU/SO/CFF) s'appliquent.

La Société des Forces Electriques de La Goule SA peut fixer unilatéralement ses prix conformément aux dispositions légales et aux directives en matière de régulation. **Les ajustements de prix ne requièrent pas la résiliation du contrat.**